

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Germinal, an V.

( Lundi 17 Avril 1797 ).

*Lettre pastorale de l'évêque de Bergame, adressée à tous les ecclésiastiques de son diocèse, pour les engager à prêcher la soumission à la révolution bergamasque. — Lettre du général Buonaparte au prince Charles, contenant des ouvertures de paix. — Liste des députés nommés par différens départemens. — Mémoire lu à la séance de l'institut national sur les relations commerciales entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### TYROL.

*D'Inspruck, le 30 mars.*

La levée en masse ne paroît pas répondre à l'attente de ceux qui l'ont conseillée. Cette multitude indisciplinée commet toutes sortes de désordres, et au lieu de soldats, on ne voit que des pillards.

On assure que les français ont demandé à la ville de Botzen une contribution de trois millions.

### ITALIE.

*De Bergame, le 3 avril.*

L'évêque de cette ville vient de publier une lettre pastorale, adressée à tous les curés & ecclésiastiques de son diocèse, pour les engager à prêcher la soumission à la révolution bergamasque. Voici les propres termes de cette lettre : on y verra que les principes du christianisme se prêtent à tout.

« Toute puissance vient de Dieu ; c'est le sentiment incontestable des saintes écritures. Qui obéit à la puissance séculière, obéit à Dieu ; qui lui résiste, résiste à Dieu. C'est le Seigneur de toute la terre, celui d'où émane toute puissance qui nous a conduits à la nouvelle forme de gouvernement. Votre devoir est donc de prêcher à vos paroissiens l'obéissance aux nouvelles loix du peuple bergamasque, représenté par sa municipalité & défendu par la puissante protection de la république française. Vous le devez d'autant plus que l'on promet de maintenir pure & intacte la sainte religion catholique que nous professons, & de conserver les propriétés respectives, &c. »

*De Milan, le 8 avril.*

L'administration générale de la Lombardie a publié une amnistie pour tous les déserteurs de la légion lombarde, qui dans un terme fixé, rejoindroient leurs drapeaux. L'esprit d'indiscipline qui regne dans cette légion, fait craindre que cette mesure ne produise pas l'effet désiré. La ville de Mantoue a voté sa réunion à la république

cispadane, & a expédié un courrier au général Buonaparte pour lui en demander l'autorisation.

Le général polonais Dombrowski, connu par son amour pour la liberté & par le courage avec lequel il a défendu à côté de Kosciasko l'indépendance de la Pologne, est allé joindre l'armée du général Buonaparte, où il a été très-bien accueilli. La confiance qu'inspire ce général est si grande que sa légion sera bientôt complète. Les prisonniers autrichiens, parmi lesquels se trouvent beaucoup de Polonais, se rendent en foule auprès du brave Dombrowski ; & dernièrement il s'en présenta 300 à la fois.

### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 24 germinal.*

L'assemblée électorale du département de la Dyle, réunie à Bruxelles, a terminé hier soir le choix des trois députés que nous nommons au corps législatif ; ce sont, pour le conseil des anciens, le ci-devant baron de Godin, homme qui réunit, aux connoissances les plus profondes sur l'art de gouverner les hommes, un amour pour la justice égal à une haine bien prononcée contre les anarchistes ; pour le conseil des cinq-cens, les citoyens Bonaventure et Ferry, le premier, ci-devant grand-pensionnaire de la ville de Tournay, destitué tout récemment par le directoire exécutif, de la place de président du tribunal criminel du département de la Dyle, réunit, à une fermeté d'âme incapable de plier sous l'injustice, des talens oratoires assez rares dans ce pays, le citoyen Ferry étoit autrefois professeur de mathématiques à l'université de Louvain, chef de bureau à l'administration centrale du département de la Dyle, c'est un des premiers travailleurs de toute la Belgique ; surtout dans la partie du calcul.

Le citoyen Bonaventure, déjà nommé représentant par notre département, vient de recevoir un courrier qui lui a été expédié de Mons, pour lui annoncer que le corps électoral du département de Jemmappes l'avoit nommé également au corps législatif. Ce citoyen est honorablement vengé de l'injustice du gouvernement par la confiance de la nation.

Nous recevons dans ce moment plusieurs lettres de l'intérieur de l'Allemagne. Voici en abrégé ce qu'elles contiennent : « A la nouvelle des succès de l'armée du gé-

ral Buonaparte qui menace la Hongrie, la nation hongroise a décidé de se lever en masse : tous les palatins rassemblent leurs vassaux pour marcher à l'ennemi ; d'un bout de la Hongrie à l'autre, on n'entend plus que le bruit du tambour & le son de la trompette. Cette belliqueuse nation a fait brûler publiquement la proclamation de Buonaparte, par laquelle il dit qu'il leur apporte la liberté.

## FRANCE.

## ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Clangenfurth,  
le 12 germinal, an 5.

*Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que j'ai envoyée, par mon aide-de-camp, au prince Charles.

*Signé, BUONAPARTE.*

*Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée d'Italie, à son altesse royale M. le prince Charles, en date du 11 germinal, an 5.*

Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre, et desirant la paix ; celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans ? Avons-nous assez tué de monde et commis assez de maux à la triste humanité ? elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avoit pris les armes contre la république française, les a posées. Votre nation seule reste ; et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres ; quelle qu'en soit l'issue, nous tuons de part et d'autre quelque milliers d'hommes de plus, & il faudra bien que l'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haincuses.

Le directoire exécutif de la république française avoit fait connoître à sa majesté l'empereur le desir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples ; l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée : n'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre ? et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entr'égorgers ? Vous, M. le général en chef, qui par votre naissance, approchez si près du trône et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres & les gouvernemens, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière, et de vrai sauveur de l'Allemagne ? Ne croyez pas, M. le général en chef, que j'entende par-là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes ; mais, dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, M. le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire, peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverai avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, M. le général en chef, aux sentimens d'estime et de considération distinguée avec lequel je suis, etc....

*Signé, BUONAPARTE.*

## DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

*Extrait d'une lettre de Carrouge, du 8 germinal.*

Je ne doute pas que quelqu'un de vos correspondans

de ce canton ne vous parle avec exagération d'une affaire qui s'est passée, il y a quelques jours, entre des contrebandiers & des employés. Les premiers ont fait une entreprise audacieuse ; ils ont forcé deux bureaux & ont menacé les employés ; ils les ont même fait sortir & les ont entraînés assez loin. Pendant cette rixe, ils ont su s'emparer des marchandises confisquées, qu'ils ont fait passer dans le pays de Gex, en traversant le Rhône par un bac qui se trouve établi sur le territoire français. Cette affaire donne lieu à des informations rigoureuses, d'autant plus qu'il y a deux hommes malades des blessures qu'ils ont reçues.

Il est sans doute à regretter que les besoins de l'ordre public arment ainsi en divers lieux les Français contre leurs propres compatriotes & contre ceux qui sont chargés d'exécuter les loix qu'ils se sont données. Peut-être quelque modération dans les droits, ou quelque amélioration dans le mode de leur perception, préviendrait-elle ces malheurs.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Du Havre, le 23 germinal.*

La faible provision que nous avons en coton ne tardera pas à s'épuiser, mais il faut espérer en de nouveaux renforts : à moins que le gouvernement ne tolere le brigandage de nos corsaires, qui se permettent de capturer tous les navires américains qui n'ont pas à leur bord les papiers qui constatent la propriété française. Or il est bon d'observer que s'ils avoient de semblables papiers, ils courroient le risque d'être arrêtés par les Anglais & déclarés de bonne prise. Cette chance dégoutera inmanquablement tous les spéculateurs, qui n'enverront plus leurs écus à Lisbonne pour les échanger contre ce lainage, indispensable à nos filatures : les Américains de leur côté redouteront de naviguer dans des mers où ils sont exposés à être retenus par toutes les puissances belligérentes & la conséquence plus ou moins immédiate de ces entraves fera la disette absolue de tous les objets de première nécessité.

*De Paris, le 27 germinal.*

L'assemblée électorale du département de la Somme a nommé pour députés au corps législatif les citoyens Maillard, homme de loi à Montdidier, d'Aussi-de-Robecourt, ex-membre de l'assemblée législative, et Maillard, homme de loi, à Amiens.

A Rouen, le corps électoral a nommé le citoyen Decalonne, ex-commandeur de Malthe, à Blangy, pour remplacer le citoyen Beuvin de Montbillet, élu député aux cinq-cents, qui a donné sa démission. Le citoyen Dupleley, juge-de-peace, et président de l'assemblée électorale, a été choisi pour haut-juré.

Les électeurs du département des Ardennes ont nommé pour membre du conseil des anciens, le citoyen Noblet, commissaire près l'administration départementale ; pour le conseil des cinq-cents, le citoyen Clairon, juge-de-peace à Rethel ; pour haut-juré, le citoyen Auclair, de Sedan.

Le département de la Marne a nommé au conseil des anciens le citoyen Dessein de Chevrières, juge du tribunal ; au conseil des cinq-cents, le citoyen Royer-Collart, administrateur de la commune de Paris en 1790 ; haut-juré, le citoyen Leblanc, ancien juge de paix, à l'Oisy-sur-Marne.

Celui de la Haute-Vienne, le citoyen Jourdan, ex-général en chef.

Celui de la Meuse-Inférieure, les citoyens Reemers & Hubard, de Saint-Trond.

Celui de la Meuse, les citoyens Champion, ancien procureur-général-syndic du département; Boutilhier, & Vallée, accusateur-public.

Celui de l'Indre, le citoyen Trumeau-Blanchard, ci-devant juge.

Celui de l'Oise, les citoyens Decourtis-Merlemont, Lahaute, & Paillard de Plainville, tous propriétaires.

Celui du Nord, le citoyen Fléville-de-Chaumont, homme de loi à Lille.

Celui de l'Orne, le citoyen Berthereau.

Celui des Vosges, le citoyen Poulain-Grandpré, membre actuel du conseil des anciens.

Celui de la Lys, les citoyens Moranes, directeur de la poste aux lettres, à Furnes, et François Beyts, ancien procureur-fiscal.

Celui de l'Escant, les citoyens Decrou-d'Ypres, et Ricourt, négociant à Ostende.

Celui de l'Allier, les citoyens Amelot, administrateur destitué, et Mougnet.

Celui du Haut-Rhin, le citoyen Kleber, général.

Celui du Bas-Rhin, le citoyen Scherer, général.

Celui de l'Aube, le citoyen Rivière, président du département.

Celui de l'Aine, les citoyens Lobjois, ex-membre de l'assemblée législative, Vasle & de Batz.

Celui de l'Ourthe, les citoyens Hauzeur et Van-der-Heyden.

Celui de la Moselle, au conseil des anciens, le citoyen Trotiane, de Thionville; conseil des cinq-cents, les citoyens Lemaire, de Metz, et Vieville, de Sarrelouis.

Celui de la Charente, les citoyens Thozel, président de l'administration centrale, Descordes, accusateur public.

#### DES ETATS-UNIS.

Le citoyen Talleyrand, dans un mémoire lu à l'Institut le 15 germinal, après avoir établi sa théorie sur les faits relatifs aux questions économiques, a appelé l'attention du public sur un fait remarquable dans l'histoire des nations commerçantes, sur l'activité toujours croissante des relations commerciales entre les Etats-Unis & l'Angleterre. Ce fait, peu probable au premier apperçu, mais déjà reconnu par les Anglais eux-mêmes, est constaté par les registres de la douane, desquels il résulte que l'Amérique, en ce moment, consomme plus du double des marchandises anglaises qu'elle n'en consommoit il y a quinze ans, & que par conséquent l'indépendance américaine a été réellement profitable à l'Angleterre.

Talleyrand en a développé les causes : d'abord, la maladresse de notre ancien gouvernement, qui, par la plus pauvre politique, au lieu d'encourager les relations qui s'étoient établies entre nous & les Américains, les discontinua tout-à-coup à la paix, tandis que l'Angleterre sut ouvrir promptement les siennes & les rendre plus actives; 2<sup>o</sup>. l'identité de langage, dont l'effet est si puissant; celle des mœurs, des habitudes : les traits de ressemblance conservés dans les principaux linéaments des deux constitutions, & aussi cette ancienne déférence que les Américains n'ont pu vaincre & qui les fait chercher encore aujourd'hui, leurs autorités & leurs exemples dans les loix, les décisions & les coutumes anglaises; 3<sup>o</sup>. le peu

de retour dont en général ils se croient tenus envers un gouvernement dont les services, disent-ils, étoient du calcul & non de l'attachement, & qui, dans le fait, se montra bien plus jaloux d'assurer leur indépendance que leur liberté. 4<sup>o</sup>. Enfin, l'intérêt, ce motif si déterminant chez un peuple nouveau, qui d'ailleurs est peut-être, de tous les peuples de la terre, le plus dépassionné. Cette disposition générale des esprits, qui porte les Américains à considérer fortement les choses sous le rapport qu'elles peuvent avoir avec leur bien-être, & qui leur a valu ce calme parfait au milieu des religions qui toutes y sont reçues, mais dont aucune ne domine, a dû naturellement les rapprocher des Anglais dans leurs opérations commerciales. On sait en effet que l'Amérique, qui est dans l'enfance de ses manufactures, a besoin de tirer de l'Europe une grande partie de ce qu'elle consomme, & même de ce qu'elle emploie pour son commerce extérieur : or, tous ces objets sont fournis par l'Angleterre & à meilleur compte, & à un plus long terme de crédit que l'Amérique ne le trouveroit ailleurs. A meilleur compte; car l'immensité de fabrication qui sort des manufactures anglaises; la division du travail à la fois principe & conséquence de cette grande fabrication, & sur-tout l'ingénieux emploi des forces mécaniques adaptées aux différens procédés des manufactures, ont fait baisser en Angleterre le prix des objets d'un usage journalier, fort au-dessous de celui auquel les autres nations ont pu les livrer jusqu'à ce jour. A un plus long terme de crédit; car ce crédit est au moins d'un an & souvent de plus : il en résulte que c'est sur les capitaux anglais & non sur les siens, que le négociant américain fait son commerce : sans doute que le négociant anglais a soin de charger ses comptes de vente de l'intérêt de ses fonds dont il a accordé un si long usage; mais comme les demandes se succèdent & s'augmentent chaque année, il s'établit une balance de paiements réguliers & de crédits nouveaux, qui ne laisse en souffrance qu'un premier déboursé, dont l'intérêt est à répartir sur les factures suivantes, en même-temps que sur les premières. Cette dette successive établit un lien difficile à rompre des deux côtés : l'Américain tient à l'Anglais par le crédit qu'il reçoit; l'Anglais tient à l'Américain par le crédit qu'il a fait.

Du reste, Talleyrand, qui se plaît à rendre justice au caractère individuel de l'Américain, peuple spirituel, bon & hospitalier, observe qu'à raison de la diverse origine & des intérêts divers des individus qui habitent ces contrées, où, suivant son expression, on semble, en partant d'une cité policée, voyager en arriere des progrès de l'esprit humain; il est assez naturel que son caractère national ne soit pas encore formé, & que par conséquent il soit plus disposé à conserver l'empreinte de celui des peuples avec lequel il entretient le plus de relations.

Il observe sur-tout que si les Américains sont, à quelques égards, anglais par leurs habitudes & par leurs besoins, ils ne sont nullement par leurs inclinations restés sujets de la Grande Bretagne. Tout les ramène vers l'Angleterre industrielle; mais tout les éloigne de l'Angleterre mercantile; ils veulent dépendre de son commerce, dont ils se trouvent bien; mais non de son autorité, dont ils se sentent très-mal trouvés. Talleyrand pense que cette dernière indépendance ne leur sera pas ravie; ils n'ont plus l'enthousiasme qui détruit, mais ils ont le bon sens qui conserve; ils ne haïssent pas le gouvernement anglais, mais à condition toutefois qu'il ne vaudra plus être le leur.

Du reste, partis, factions, haines, chez eux tout à disparu : en bons calculateurs ils ont trouvé que cela ne produisoit rien de bon. Aussi personne ne reproche à son voisin ce qui est ; chacun cherche à le tourner à son avantage. Ce sont enfin des voyageurs arrivés à bon port, & qui croient au moins inutile de se demander sans cesse pourquoi l'on s'est embarqué & pourquoi l'on a suivi telle route.

Talleyrand tire plusieurs conséquences de son mémoire. D'abord, que dans les sciences positives, qui vivent de faits, il faut se défendre avec soin, & sous peine de graves erreurs, de ce qui n'est que probable ; qu'il faut aussi dans la question présente se garder de toute induction précipitée, & ne pas croire en général que l'indépendance des colonies soit un bien pour les métropoles, parce qu'elle l'a été pour l'Angleterre. Le développement des causes de ce dernier fait relatif à l'Angleterre, a fait naître successivement dans le cours du mémoire les conséquences suivantes, que Talleyrand a réunies ainsi en frassant.

1°. Que les premières années qui suivent la paix décident du système commercial des états, & que s'ils ne savent pas saisir le moment pour la tourner à leur profit, elle se tourne presque inévitablement à leur plus grande perte ;

2°. Que les habitudes commerciales sont plus difficiles à rompre qu'on ne pense, & que l'intérêt rapproche en un jour & souvent pour jamais ceux que les passions les plus ardentes avoient armés pendant plusieurs années consécutives ;

3°. Que dans le calcul des rapports quelconques qui peuvent exister entre les hommes, l'identité de langage est une donnée des plus concluantes ;

4°. Que la liberté, & sur-tout l'égalité des cultes, est une des plus fortes garanties de la tranquillité sociale ; car là où les consciences sont respectées, les autres droits ne peuvent manquer de l'être ;

5°. Que l'esprit de commerce rend trop souvent l'homme cupide & personnel, & qu'un peuple démoralisé sur-tout doit être ramené à l'agriculture ; car le commerce sert en général les passions, & l'agriculture les calme ;

6°. Enfin, qu'après de longues agitations révolutionnaires, il faut savoir renoncer à ses haines, si l'on ne veut renoncer pour jamais à son bonheur.

Ce mémoire, dont on doit désirer la prompte publication, porte par-tout le caractère d'un excellent esprit, d'un observateur fin & pénétrant, & d'un écrivain élégant.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUIRAVEAU.

Séance du 27 germinal.

Laporte présente un projet de résolution sur le mode à suivre pour mettre en jugement les officiers municipaux accusés de forfaiture. Le conseil en ordonne l'impression. Dubois (des Vosges) lit la rédaction définitive de l'ins-

truction pour la perception des contributions directes ; elle est adoptée.

On lit le bulletin de la santé du représentant Sieyes ; il est satisfaisant.

Le conseil s'occupe de la répartition des contributions directes.

La suite de cette discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BELMAS.

Séance du 27 germinal.

Roger Ducos, au nom d'une commission, propose l'approbation de la résolution du 9 germinal, qui fixe à Draguignan l'administration centrale & les tribunaux civils & criminels du département du Var : mais sur la demande de Lacombe-Saint-Michel, le conseil ordonne l'impression du rapport de Roger-Ducos & l'ajournement de la discussion.

Sur le rapport de Cretet, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution du 28 ventôse, qui fixe à 1,500,000 liv. les dépenses du directoire pendant l'an 5.

Cretet, au nom de la même commission, fait un autre rapport sur une autre résolution du 28 ventôse, qui fixe les dépenses du corps législatif pour l'an 5.

Le conseil l'approuve également.

Bourse du 27 germinal.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{8}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne..... 1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{2}$ .
Idem courant..... 58 $\frac{1}{4}$ .	Londres... 25 l., 24 l. 10 s.
Hambourg 191, 190 $\frac{1}{2}$ , 188 $\frac{1}{2}$ .	Inscript..... 10 l.
Madrid..... 11 l. 10 s.	Bon $\frac{1}{2}$ ..... 10 l., 10 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ .
Madrid effective... 13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ ..... 38 l., 39 l. perte.
Cadix..... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Mandat..... 26 s.
Cadix effectiv... 13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin..... 102 l. 5 s.
Gènes..... 92 $\frac{1}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .	Ling. d'arg... 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne..... 102 $\frac{1}{2}$ .	Piastre..... 5 l. 6 s. 6 à 9 d.
Bale..... 1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple... 79 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon..... au pair.	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille..... au pair.	Souverain..... 33 l. 15 s.
Bordeaux... 1..... au pair.	Guinée..... 25 l.

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 9 s. — Café Martinique, 2 l. 3 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 2 sols. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 7 s. — Savon de Marseille, 21 sols. — Chandelle, 13 sols. — Sel, 7 liv. le  $\frac{9}{16}$ .

Elémens d'histoire naturelle, ouvrage couronné par le jury des livres élémentaires, & adopté par le corps législatif pour les écoles nationales ; par A. L. Millin, conservateur du Muséum des Antiques, à la Bibliothèque Nationale, rue Neuve des Petits-Champs, n°. 11. Au cinquième, 1797.

Nous avons annoncé la première édition de cet ouvrage utile. Les améliorations & additions qu'on remarquera dans cette seconde édition sont une nouvelle preuve du zèle & de l'activité de l'auteur pour le perfectionnement de la science. Le suffrage des savans qui ont couronné l'ouvrage nous dispense d'en faire un éloge superflu.